



CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Conf.10.6/Rev.1
16 septembre 2011

Français
Original: Anglais

DIXIEME SESSION DE LA
CONFERENCE DES PARTIES
Bergen, 20-25 novembre 2011
Point 11a de l'ordre du jour

RAPPORT DU DEPOSITAIRE

(Préparé par la République fédérale d'Allemagne)

Le rapport du Dépositaire est attaché ci-joint. Le rapport est présenté par le Secrétariat tel que reçu (anglais) par la République fédérale d'Allemagne.

Rapport du dépositaire pour le triennat 2009-2011

Le dépositaire de la Convention, le Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères, a l'honneur de soumettre ce rapport aux Parties et aux Etats signataires de la Convention du 23 juin 1979 sur la Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS).

Depuis la dernière conférence des Parties, six nouveaux pays ont rejoint la Convention. La Convention entre en vigueur pour le pays y accédant le premier jour du troisième mois après que le pays ait déposé son instrument d'accession à la Convention auprès du dépositaire. Les gouvernements des États suivants ont notifié le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, étant le dépositaire, de leur accession à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) et en voici les dates d'entrée en vigueur:

Monténégro	1 ^{er} mars 2009
Mozambique	1 ^{er} août 2009
Ethiopie	1 ^{er} janvier 2010
Guinée équatoriale	1 ^{er} août 2010
Arménie	1 ^{er} mars 2011
Burundi	1 ^{er} juillet 2011

Au 1^{er} août 2011, les Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage sont au nombre de 116 (115 États membres et l'Union européenne).

L'Allemagne a entrepris les activités suivantes afin d'encourager davantage de pays à devenir parties à la CMS durant le triennat 2009 – 2011 :

Outre les efforts du Secrétariat de la CMS, le Ministère des Affaires étrangères allemand a demandé à ses ambassades d'offrir aux pays, souhaitant devenir Partie, leur soutien et leur assistance afin de mener à bien les démarches nécessaires à leur accession.

Accession de la Russie

Le Ministère allemand de l'Environnement (BMU) continue de travailler en toute efficacité et en étroite collaboration avec le Secrétariat de la CMS afin de faciliter l'accèsion de la Russie à la CMS et à ses Accords. Ce sujet était à l'ordre du jour de la réunion du groupe de travail germano-russe qui s'est tenue les 21 et 22 juin 2010.

À l'occasion du Sommet du Tigre organisé à Saint-Pétersbourg du 20 au 23 novembre 2010, l'Allemagne a de nouveau soulevé cette question.

Selon les informations reçues durant les premiers mois de l'année 2011, l'accèsion à la CMS continue d'intéresser la Russie. Cependant, d'importants changements au niveau du personnel en place ayant eu lieu au sein de la Direction de la Protection de la nature du Ministère compétent, il a été impossible, jusqu'à présent, de reprendre les discussions avec son nouveau directeur.

Accession du Kirghizstan

Le Kirghizstan est en train de prendre les dispositions nécessaires pour devenir Partie à la CMS, avec le soutien de la GIZ, un organisme allemand qui œuvre en faveur du développement, et en consultation avec le Ministère fédéral allemand de l'Environnement. Le processus législatif pertinent a été préparé et l'accèsion du Kirghizstan, sous le nouveau gouvernement actuel, devrait avoir lieu durant la présente législature.